

00355

COMITE PERMANENT INTERETATS
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL
CILSS



PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL
IN THE SAHEL



**PROPOSITION DE CADRE
D'EVALUATION
SOCIO - ECONOMIQUE
ET ENVIRONNEMENTALE
AU SAHEL (CESES).**



OCTOBRE 1991



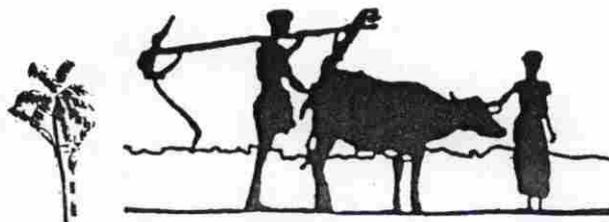
COMITE PERMANENT INTERETATS
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL
CILSS



PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL
IN THE SAHEL



**PROPOSITION DE CADRE
D'EVALUATION
SOCIO - ECONOMIQUE
ET ENVIRONNEMENTALE
AU SAHEL (CESES).**



OCTOBRE 1991

SOMMAIRE

	Page
AVANT PROPOS	
INTRODUCTION.....	1
I. DEFINITION DE L'OUTIL.....	3
A/ Rappel des concepts.....	3
B/ Etude de l'existant dans le domaine de l'évaluation.....	5
II. PRESENTATION ET DESCRIPTION DE L'OUTIL.....	9
A/ Constituant de l'outil.....	9
B/ Emploi - Utilisation.....	23
C/ Les limites.....	23
III. METHODOLOGIE D'ELABORATION DE L'OUTIL.....	24
A/ Indicateurs, données et sources.....	24
B/ Mesure et évaluation des effets et des impacts d'un projet.....	44
IV. MODE OPERATOIRE.....	45
CONCLUSION	
ANNEXES	

AVANT PROPOS

Ce document intitulé "proposition de Cadre d'Evaluation Socio - Economique et d'Environnement au Sahel (CESES)" est le fruit de plusieurs mois de réflexion et de recherche sur le triptique Homme-Ecologie-Economie, menées par l'équipe Ecologie - Environnement de la Direction des Projets et Programmes du CILSS.

La rédaction est assurée par Mahamat Moustapha YACOUBA, socio - économiste au sein de ladite équipe, avec l'appui, les observations et les commentaires de tous les membres du comité de pilotage CESES et de la Mission Allemande CILSS. Nous tenons à remercier vivement tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de ce travail.

Des études de projets (10 cas) ont été réalisées au Burkina, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. L'objet des travaux est de définir des critères socio - économiques et environnementaux qui seront intégrés aux critères d'évaluations économique - financiers classiques.

L'outil proposé est une amélioration des directives écologiques publiées par le CILSS en 1979.

L'outil se distingue des systèmes classiques par l'intégration effective des critères sociaux et environnementaux dans l'évaluation des projets de développement afin d'assurer une évaluation "complète" et rationnelle des actions dans le domaine de ressources naturelles

L'utilisation de l'outil nécessite une définition claire des objectifs pour faciliter une hiérarchisation et une pondération des critères et des évaluations économique, financière, sociale et environnementale.

Cette proposition est le début d'un processus. Elle mérite d'être affinée et améliorée sur la base d'application concrète de terrain, étant donnée que la gestion des ressources naturelles est complexe et constitue le capital à long terme grâce auquel les pays sahéliens pourront asseoir un développement durable aux services des populations.

INTRODUCTION

Les trois premières décennies d'indépendance de l'Afrique sub-saharienne restent marquées par un traumatisme général sur les plans politique, institutionnel, économique, financier, alimentaire et écologique.

Au grand optimisme du début des années suivantes succède rapidement un sentiment de désespoir croissant, exacerbé au cours des vingt dernières années par des chocs climatiques douloureux et la débacle financière et institutionnelle de maintes entités publiques et parastatistiques chargées de la gestion officielle de la plupart des secteurs vitaux des économies nationales.

Pour les pays membres du CILSS, le détonateur a été et reste la sécheresse qui exacerbe par d'autres multiples phénomènes (invasions acridiennes, activités nocives de l'homme, etc.) a hypothéqué dans une large mesure les efforts de développement de la sous-région.

En 1984, le CILSS et le Club du Sahel ont initié et menée une étude prospective des pays du Sahel dont le produit, le "Sahel face aux futurs", analyse l'ensemble des composantes du passé et du présent sahéliens.

De l'étude s'est dégagé un scénario tendanciel des sociétés sahéliennes : dépendance de la sous-région tant sur le plan alimentaire, financier qu culturel. Lequel scénario est inacceptable pour le Sahel. Le futur acceptable passe par l'avènement d'une société civile où chaque sahélien apporterait sa contribution pour un devenir meilleur, dans laquelle les organisations rurales jouent un rôle chef.

Mais aussi ce futur n'est possible sans une gestion rigoureuse des ressources naturelles dont dépend le développement soutenu des pays sahéliens. Ce développement a été considérablement et constamment miné par des facteurs tant naturel que causés par l'homme.

Les relations entre l'économie et l'environnement dans les pays sahéliens sont plus directes que dans les pays développés où la technologie et les ressources financières peuvent être un complément aux ressources naturelles, ce problème apparaît non seulement comme un élément physique défavorable du développement mais surtout comme un problème aux niveaux macro et micro-économiques nécessitant un examen urgent en matière de politique de planification, d'évaluation et de suivi des actions de lutte contre la désertification.

Les mesures de cette dégradation sont complexes et variées et parmi elles on peut citer notamment la surexploitation (capacité de charge) et la mauvaise utilisation du sol, la déficience des politiques de conservation, le surpâturage, le déboisement, la sécheresse, etc. Ces facteurs ont eu pour effet cumulé de réduire la capacité productive des terres avec les moyens techniques existants, de réduire la productivité, de désorganiser la société et d'accroître la pauvreté absolue et la famine dans les zones rurales.

Face à cette situation les Etats membres du CILSS ont élaboré à Nouakchott en 1984 une stratégie de lutte contre la désertification (application de la stratégie révisée).

Depuis, les Etats ont élaboré des plans nationaux de lutte contre la désertification (PNLCD) et se sont engagés dans les actions de grande ampleur. Au stade actuel, chacun s'accorde à reconnaître l'importance et la nécessité de mener des actions dans le domaine de l'environnement.

De nombreux programmes et projets dans ce domaine ont englouti des fonds énormes mais personne ne peut dire avec certitude quel est le niveau de rentabilité de ces actions. Nombreuses sont les tentatives, mais les différentes approches semblent chercher à justifier les actions que les décideurs veulent engager.

Compte tenu de la rareté des ressources au sahel, il est important que les fonds soient utilisés dans le respect de certains principes économiques et financiers mais aussi sans perdre de vue les effets négatifs et positifs engendrés par les projets dans les domaines socio - économique et environnemental.

Certes, les inconvénients des projets purements sectoriels sont de mieux en mieux connus et les partenaires du développement s'orientent davantage vers des approches multisectorielles.

Le sahel a accumulé des expériences, il est donc nécessaire de tirer au maximum profit pour élaborer une méthodologie d'évaluation sur la base de ces expériences qui devrait permettre d'analyser les résultats des différentes actions menées ou à mener

Il existe des méthodologies d'évaluation de projets mais la plupart de celles qui existent privilégient les aspects techniques, financiers et politiques au détriment des aspects socio-économiques et environnementaux qui sont fondamentaux pour les pays sahéliens.

Etant donné que plusieurs cadres d'évaluation ont élaboré ainsi que des méthodes d'analyse, il ne s'agit pas de créer un nouvel outil mais d'adapter ces instruments d'évaluation aux réalités sahéliennes, sur la base des expériences tant en ce qui concerne les échecs que les réussites accumulés. Ceci paraît un impératif incontournable si on recherche plus de pertinence dans le choix des actions de développement, plus de performance dans la réalisation des projets, plus d'efficacité dans les programmations et plus de cohérence dans la planification.

I. DEFINITION DE L'OUTIL

A. Rappel des concepts

L'apparition du suivi et de l'évaluation en tant que discipline et un phénomène relativement nouveau dans le domaine de l'analyse, de la planification du développement dans les pays africains ayant accédé à l'indépendance autour des années 1960. Si la notion de "suivi" est aussi vieille que celle de gestion, l'"évaluation" a fait son apparition au début des années 1950. Depuis, elle a évolué lentement et de façon irrégulière. Les donateurs ainsi que les pays en développement comprennent de plus en plus l'importance que revêtent le suivi et l'évaluation en tant que outil ou instrument de gestion efficace des projets et programmes de développement. Ceci est surtout valable dans le cas des projets de lutte contre la désertification du fait que les effets découlant de la réalisation de ces projets et programmes peuvent conduire à des situations catastrophiques voir irréversible pouvant constituer des contraintes très difficilement surmontables pour le développement; ce qui semble être la situation actuelle des pays sahéliens. Bien que le concept de suivi et évaluation puisse sembler évident un bref examen de ces concepts reste essentiel à la compréhension du cadre d'évaluation socio-économique.

Le suivi est l'examen et l'observation continus ou périodiques exercés par la direction à chaque niveau de la hiérarchie d'une activité, afin de s'assurer que les livraisons d'intrants, le calendrier des travaux, l'obtention des produits espérés et les autres actions nécessaires se poursuivent conformément au plan.

Le but du suivi est d'assurer une performance effective et efficace du projet en fournissant à tous les niveaux de la direction des informations remontantes qui permettront aux responsables de ces projets d'améliorer les plans d'opérations et de faire, au besoin, le nécessaire pour remédier aux insuffisances et aux contraintes qui se présentent dans l'exécution de chaque élément ou de l'ensemble du projet. Le suivi fait donc partie intégrante du système d'information de la direction d'un projet et constitue une activité interne. Elément essentiel à une bonne gestion, le suivi doit être assuré par ceux qui, à tous les niveaux de la gestion, sont chargés de l'exécution ou d'un projet ou d'un programme.

L'évaluation est un opération qui vise à déterminer de la façon la plus systématique et la plus objective possible la pertinence, l'efficacité, l'effet et l'impact des activités au regard de leurs objectifs. C'est un processus organique qui vise à améliorer les activités en cours et à aider la direction dans ses activités futures de planification, de programmation et de prise de décisions(1).

(1) L'évaluation se distingue de la "pré-évaluation" en ce que celle-ci est une évaluation critique préalable de la pertinence, de la faisabilité et de l'efficacité potentielle d'une activité et intervient avant la décision d'entreprendre cette activité ou d'approuver l'octroi d'une aide à son profit.

Considéré comme le contexte de projets de développement rural qui ont par définition vocation de combattre la pauvreté, l'évaluation a pour but d'évaluer les effets (positifs et négatifs), c'est-à-dire les objectifs immédiats et l'impact (objectifs à long terme) sur les bénéficiaires classés de préférence en groupes de revenus. Il s'agit de déterminer qui ou quel groupe a bénéficié de l'activités (ou a été désavantagé par elle), dans quelle proportion (par rapport à la situation existant auparavant), de quelle façon (directe ou indirecte) et pourquoi (c'est-à-dire établir autant que possible les relations de cause à effet entre les activités et leurs résultats).

Alors que le suivi n'a lieu qu'en cours d'exécution, l'évaluation se fait :

- 1) en cours d'exécution (évaluation continue)
- 2) en fin d'activité (évaluation terminale)
- 3) quelques années après la fin de l'activité, et lorsque son impact (objectifs à long terme) est lui-même censé être intégralement réalisé (évaluation rétrospective).

L'évaluation continue consiste à analyser, au cours de la phase d'exécution d'une activité, dans quelle mesure celle-ci continue d'être pertinente, effective et efficace et quels sont et seront ses produits espérés, ses effets et son impact actuels et probables. Elle peut aider les décideurs en les informant de tous les ajustements qu'il faudrait apporter aux objectifs, politiques, stratégiques d'exécution ou autres éléments du projet, en leur fournissant des renseignements en vue de leur activités futures de planification.

L'évaluation continue consiste à examiner si les postulats ou hypothèses posés au stade de la formulation/préévaluation du projet sont toujours valables, ou si des aménagements s'imposent afin que les objectifs globaux puissent être atteints. Il se peut par exemple que les hypothèses sur lesquelles avait reposé la conception ait été inexactes, que des facteurs externes ou internes imprévus obligent à reconsidérer les hypothèses de départ, ou que les objectifs eux-mêmes conduisent à redéfinir la nature de l'effort ou à le focaliser davantage, compte tenu de l'expérience acquise depuis le début de l'activité.

L'évaluation terminale a lieu de six à douze mois après l'achèvement du projet, soit qu'elle remplace l'évaluation rétrospective des projets à courte période de gestion (comme les projets de crédit rural ou de vulgarisation agricole), soit avant de passer à la phase suivante. Ceci soulève un problème dans son application à l'évaluation des effets des projets et programmes sur l'environnement.

L'évaluation rétrospective a lieu quelques années après l'achèvement du projet, lorsque ses avantages et son impact sont censés être intégralement réalisés. Cette affirmation pose deux incertitudes. Celle relative au temps où le constat doit être établi et celle relative à la réalisation intégrale des impacts.

Le but des évaluations terminale et rétrospective est double :

- 1) évaluer dans quelle mesure les résultats globaux du projet ont été obtenus en termes de produits, d'effets et d'impacts;
- 2) en tirer des enseignements comme la conception ou la formulation, la préévaluation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des futures activités de développement.

L'évaluation doit donc être considérée comme un processus d'apprentissage; le processus de développement national, et en particulier rural, est un domaine encore largement inexploré où planificateurs et décideurs ont encore beaucoup à apprendre sur la dynamique des sociétés rurales. "Le processus d'une évaluation conduit souvent à une meilleure compréhension des activités que l'on évalue et à une approche plus constructive de leur exécution et de toute autre action qui sera nécessaire à l'avenir".

Le suivi et l'évaluation sont tous deux des moyens d'analyse de données et des sources d'informations pertinentes nécessaires à la prise des décisions. Les rapports administratifs tels que les rapports d'activité sur les intrants et produits physiques et financiers, complétés par des enquêtes ou des analyses approfondies des difficultés persistantes, fournissent les informations de base pour le suivi. Les analyses du suivi, complétées par d'autres études approfondies, fournissent la base d'informations pour l'évaluation continue. A leur tour, les deux processus, complétés par des données supplémentaires sur la situation socio-économique et les conditions de vie des bénéficiaires avant et après le projet, fournissent ensemble les informations de base pour l'évaluation rétrospective. Le suivi et l'évaluation sont donc des processus interdépendants constituant un système unifié.

B. ETUDE DE L'EXISTANT DANS LE DOMAINE DE L'EVALUATION

En général, ce sont les évaluations économique et financière qui déterminent la faisabilité d'un projet. Ces types d'évaluations ne prennent pas certains des éléments tels que les variations résultantes de la dégradation ou de la conservation des sols, de la productivité.

Il apparaît donc réaliste et plus valorisant de procéder à une évaluation complète dépassant la simple analyse coûts/avantages telle quelle se pratique actuellement pour appréhender l'ensemble des facteurs sociaux et environnementaux.

En outre, dans l'état actuel des recherches, il faut avouer qu'il n'existe pas actuellement une méthode finie et mise en application pour satisfaire aux critères d'évaluation des projets tels que ceux menés dans la lutte contre la désertification.

Aux niveaux économique et financier, certaines méthodes d'évaluations n'ont pas encore fait l'unanimité. Le sujet ne cesse de soulever une polémique et malgré quelques convergences sur les objectifs et les bases théoriques sous-jacentes à chaque méthode, le débat n'est pas encore clos.

Ainsi, chaque organisme ou chaque bureau d'études tente d'évaluer économiquement le projet selon sa perception et ses ordres de priorités. Les méthodes utilisées sont nombreuses. Les plus importantes qui à la fois ont fait l'objet d'application et ont fait couler beaucoup d'encre, sont les méthodes de prix de référence (en particulier la méthode de l'OCDE et la méthode de l'ONUDI) et la méthode française des effets.

A la place d'une présentation exhaustive de chacune d'elle, il sera procédé à un survol de ces méthodes en mettant l'accent sur leurs incidences sur les projets.

1) Les méthodes de prix de référence

Les méthodes de prix de référence ont été longtemps l'apanage des banquiers auprès desquels elles ont puisé leurs bases de réflexion, en partant de l'analyse financière, c'est-à-dire si les avantages sont supérieurs aux coûts, le projet doit être réalisé.

De nombreux essais d'application ont été tentés avant que le mouvement ne s'amplifie avec la publication du Tome II de l'OCDE écrit par Little et Mirrlees (le manuel d'analyse des projets industriels dans les pays en voie de développement) et la parution des "directives de l'ONUDI".

Ces deux méthodes (ONUDI et OCDE) sont regroupées sous l'appellation de prix de référence parce qu'elles présentent des similitudes quant à l'utilisation de la **valeur actuelle** comme critère de l'évaluation des projets. En outre, elles repoussent le recours aux prix du marché au profit des prix virtuels ou prix de référence.

Cependant, les deux méthodes présentent quelques divergences plutôt apparentes que réelles.

- La méthode de l'OCDE

La méthode de l'OCDE met l'accent sur la maximisation de la consommation à travers un modèle lié à l'épargne et l'investissement, alors que la méthode de l'ONUDI vise la consommation globale.

En d'autres termes, pour l'OCDE, la sélection des projets doit être utilisée pour engendrer l'épargne; les autres objectifs (répartition du revenu, emploi, etc.) ne viennent que de façon subsidiaire ou implicite. Pour ce faire, elle valorise aux prix internationaux les coûts et avantages. La valorisation est immédiate pour les biens internationaux tandis que les biens nationaux ont leurs prix locaux convertis en prix internationaux grâce aux facteurs de conversion. En fait, le projet est inséré dans l'économie mondiale et seul est favorisé le projet compétitif au niveau international. Enfin, la fonction-objectif est analogue au raisonnement appliqué dans le cadre d'une entreprise qui maximise son profit.

- La méthode de l'ONUDI

La méthode de l'ONUDI vise de son côté l'utilisation efficace des ressources de façon à accroître le Produit National Brut suivant un souci d'équité et de justice sociale, réalisable au moyen de la répartition des revenus pour réduire les inégalités dont souffrent les pays en voie de développement.

La méthode ne se préoccupe pas d'atteindre le maximum d'efficacité et d'équité mais l'optimum de l'équilibre efficacité/équité.

Elle présente deux caractéristiques fondamentales :

- l'utilisation des prix locaux par réévaluation des prix internationaux grâce à un taux de change de référence;
- la prise en compte de l'augmentation de la consommation globale comme objectif principal de l'évaluation des projets.

En d'autres termes, la consommation y est vue comme but ultime de l'investissement, c'est-à-dire que l'on investit pour consommer. Cependant, d'autres objectifs telle que la répartition peuvent se greffer.

Ainsi, une fois les objectifs identifiés et pondérés, la méthode se résume à :

- l'identification et la mesure des coûts directs et indirects pour la consommation globale;
- le calcul des prix de référence les plus significatifs au niveau de la décision;
- l'estimation du taux social d'actualisation ainsi que des poids relatifs à assigner aux avantages nets échéant aux divers groupes de l'économie.

2) La méthode des effets

Mise en oeuvre sous l'égide du Ministère Français de la Coopération, la méthode des effets a vu ses premières applications au Maroc vers les années 1950.

Par la suite, l'approche avait été utilisée en Italie, ainsi qu'en Algérie (1956-1957); mais on ne peut pas dire qu'on se soit inspiré du précis, aujourd'hui très vendu à travers le monde, Marc Chervel et Michel le Gall (manuel d'évaluation économique des projets : la méthode des effets).

La méthode des effets consiste à apprécier tous les effets d'un projet sous l'analyse de l'accroissement de la valeur ajoutée globale (contribution du projet à l'accroissement net de la production intérieure brute) et de sa répartition entre les différents agents économiques définis par la comptabilité nationale.

Elle ramène à trois types de calculs :

- 1) le calcul du différentiel qui mesure l'avantage du projet;
- 2) le calcul du coût social;
- 3) le différentiel et le coût social.

La comparaison du coût social et du différentiel de valeur ajoutée exprime la comparaison avantage/coût du projet du point de vue de l'économie nationale dans la méthode des effets.

3) Analyse comparée des deux méthodes : Prix de référence, méthode des effets

On a toujours opposé la méthode des effets à celle de prix de référence. Les deux types de méthodes présentent des objectifs communs, malgré des approches différentes laissent en suspens les questions les plus importantes à résoudre en particulier celles qui nous intéressent directement.

Même si ces méthodes ne répondent pas directement à notre préoccupation, dans la mesure où elles ne prennent pas en compte tous les aspects sociaux et environnementaux, les démarches qu'elles proposent dans l'analyse peuvent servir de modèle dans l'élaboration comme l'utilisation du cadre d'évaluation faisant objet de notre réflexion.

Il est entendu que les aspects (financier et économique) font partie intégrante de cette évaluation globale.

II - PRESENTATION ET DESCRIPTION DE L'OUTIL

Le Cadre d'Evaluation Socio-Economique et Environnementale au Sahel (CESES) proposé a été élaboré par une équipe d'experts sahéliens et des pays de l'OCDE sous la supervision du CILSS. Le but recherché est d'arriver à intégrer les composantes de l'analyse économique, financière, sociale et environnementale pour réaliser une évaluation plus exhaustive. Ce cadre vise à fournir un outil opérationnel aux planificateurs, aux décideurs et techniciens du développement des pays sahéliens, pouvant renforcer l'efficacité du suivi et de l'évaluation des projets et programmes au niveau sectoriel ou national.

Il est conçu comme une grille simple qui pourrait être adaptée aux différentes situations et contextes de projets et programmes. Il s'inspire des pratiques et actions au niveau administratif (institutions, publics et privées), local, régional et national pour tenter de déboucher sur la création d'une base de données permettant de tirer les enseignements du passé afin d'améliorer la planification et la gestion des projets de développement futurs.

A - Constituant de l'outil

Le CESES se présente sous la forme d'un ensemble de quatre grilles (environnementale, financière, économique, sociale) et d'une grille intégrée des différentes évaluations.

Les grilles couvre les volets :

- Volet I : grille d'évaluation environnementale ,
- Volet II : grille d'évaluation financière ,
- Volet III : grille d'évaluation économique ,
- Volet IV : grille d'évaluation sociale. ,

VOLET I

Colonne 1 : Type d'évaluation

Colonne 2 : Critère d'appréciation

Colonne 3 : Valeur de base. Un ensemble de chiffres positifs et négatifs allant de +2 à -2; qui indiquent l'amplitude et le sens de l'impact ou l'influence du projet sur un paramètre donné.

On notera :

+2 = si l'effet est positif et de forte intensité

+1 = si l'effet est positif et de faible intensité

-1 = si l'effet est négatif mais de faible intensité

-2 = si l'effet est négatif mais de forte intensité.

Colonne 4 : Facteur population

En évaluation ex-ante = rapport entre le nombre de personnes que le projet affectera (fixe dans les objectifs) et le nombre de personnes total vivant dans la zone d'intervention.

En évaluation ex-post = rapport entre le nombre de personnes réellement affectées par le projet et le nombre de personnes total vivant dans la zone d'intervention.

Colonne 5 : Facteur superficie

En évaluation ex-ante = rapport entre le nombre d'hectares que le projet affectera (fixé dans les objectifs) et la superficie globale de la zone d'intervention.

En ex-post = rapport entre le nombre d'hectares réellement traité par le projet et la superficie totale de la zone d'intervention.

Colonne 6 : Valeurs transformées

C'est le produit des colonnes 3, 4 et 5.

Colonne 7 : Coefficient de pondération

Sur la base des objectifs visés, leurs importances relatives et leurs ordres de priorité, il est parfois nécessaire de pondérer le poids de chaque critère par un coefficient pouvant prendre une des valeurs suivantes : 1, 2, 3, 4 ou 5.

Colonne 8 : Indice du Développement Environnemental

C'est le produit des colonnes 6 et 7.

GRILLE D'EVALUATION FINANCIERE

Type d'évaluation (1)	Critères (2)	Valeur de base (3)	Facteur population (4)	Facteur superficie (5)	Valeur transformée (6)	Coefficient pondération (7)	Indice d'Efficiency Financière (I.E.F.) (8)
EVALUATION FINANCIERE	1. Valeur actualisée nette						
	2. Rapport Avantages/Coûts (A/C)						
	3. Taux de rentabilité						
	4. Seuil de rentabilité						

(1) Valeur Actualisé Nette (VAN) :

Dans l'approche de la VAN, un flux des bénéfices et de coûts, futurs est converti en un seul chiffre de valeur actualisé qui indique combien de franc il faudrait investir aujourd'hui au taux d'intérêt donné afin de réaliser les bénéfices futurs.

(2) Le rapport (A/C) :

Ce rapport est simplement un rapport des bénéfices actualisés divisés par les coûts actualisés. S'il est plus grand que 1, l'investissement est favorable, encore une fois, si le taux d'actualisation utilisé reflète les taux de rentabilité des possibilités d'investissements alternatives.

(3) Le Taux de Rentabilité Interne :

L'approche TRI exprime les résultats en terme de pourcentage. Le taux de rentabilité de l'investissement. Mais au lieu de choisir un taux d'actualisation comme on le fait dans les autres approches, la méthode TRI cherche le taux d'actualisation qui fait que la VAN soit égale à zéro.

GRILLE D'EVALUATION ECONOMIQUE

Type d'évaluation	Effets	N° Indicateurs	Valeur de base	Facteur population	Facteur superficie	Valeur transformée	Coefficient pondération	Indice du développement économique (IDE)
EVALUATION ECONOMIQUE	1. Effets économiques des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'intégration économique - Valeur ajoutée - Chiffre d'affaires - Avantage national retiré du projet - Valeur ajoutée locale - Valeur ajoutée 						
	2. Impact sur la balance des paiements	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur actuelle nette des flux de devises 						
	3. Mobilité des fonds investis (risque)	<ul style="list-style-type: none"> - Délai de récupération 						
	4. Effets sur les finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur actualisée des impôts - Valeur actualisée des investissements - Valeur actualisée des recettes diminuées des charges courantes - Valeur actualisée des investissements 						
	5. Effets sur la création	<ul style="list-style-type: none"> - Emploi national généré par unité de capital investi - Total des emplois nationaux - Valeur des investissements - Emploi qualifié généré par unité de capital investi - Total des emplois qualifiés - Valeur des investissements - Emploi non qualifié généré par unité de capital investi - Total des emplois non qualifiés - Valeur des investissements - Evaluation qualitative de l'impact sur l'emploi dans les activités connexes 						

Type d'évaluation	Effets	N° Indicateurs	Valeur de base	Facteur population	Facteur superficie	Valeur transformée	Coefficient pondération	Indice d'Efficiency économique (I.E.F.)
EVALUATION ECONOMIQUE	6. Effets sociaux	- Salaire distribué par unité de capital investi égal : Valeur actualisée des frais de personnel local divisée par la Valeur actualisée investissements						
	7. Rentabilité et efficacité des investissements	- Valeur actuelle nette économique - Efficacité des dépenses en devises Valeur ajoutée locale actualisée Valeur actuelle nette des devises						
	8. Effets économiques des projets à rentabilité indirecte	- Evaluation qualitative du développement des activités économiques due à la réalisation du projet						

VOLET II

Colonne 1 : Type d'évaluation

Colonne 2 : Critère d'appréciation

Colonne 3 : Valeur de base. Un ensemble de chiffres positifs et négatifs allant de +2 à -2; qui indiquent l'amplitude et le sens de l'impact ou l'influence du projet sur un paramètre donné.

On notera :

+2 = si l'effet est positif et de forte intensité

+1 = si l'effet est positif et de faible intensité

-1 = si l'effet est négatif mais de faible intensité

-2 = si l'effet est négatif mais de forte intensité.

Colonne 4 : Facteur population

En évaluation ex-ante = rapport entre le nombre de personnes que le projet affectera (fixe dans les objectifs) et le nombre de personnes total vivant dans la zone d'intervention.

En évaluation ex-post = rapport entre le nombre de personnes réellement affectées par le projet et le nombre de personnes total vivant dans la zone d'intervention.

Colonne 5 : Facteur superficie

En évaluation ex-ante = rapport entre le nombre d'hectares que le projet affectera (fixé dans les objectifs) et la superficie globale de la zone d'intervention.

En ex-post = rapport entre le nombre d'hectares réellement traité par le projet et la superficie totale de la zone d'intervention.

Colonne 6 : Valeurs transformées

C'est le produit des colonnes 3, 4 et 5.

Colonne 7 : Coefficient de pondération

Sur la base des objectifs visés, leurs importances relatives et leurs ordres de priorité, il est parfois nécessaire de pondérer le poids de chaque critère par un coefficient pouvant prendre une des valeurs suivantes : 1, 2, 3, 4 ou 5.

Colonne 8 : Indice du Développement Social

C'est le produit des colonnes 6 et 7.

CADRE INTEGRE D'EVALUATION ET DE SELECTION DE PROJET

PROJET OU VARIANTE (1)	EVALUATION SOCIALE			EVALUATION ENVIRONNEMENTALE			EVALUATION ECONOMIQUE			EVALUATION FINANCIERE			EVALUATION GLOBALE		CHOIX PONDERE DE L'AUTORITE (20)				
	Indice d'apt social (IDS) (2)	% (3)	Coef. pondé. (IDSR) (4)	IDS (5)	IDE (6)	% (7)	Coef. pondé. (8)	IDER (9)	IEE (10)	% (11)	Coef. pondé. (12)	IEER (13)	IEF (14)	% (15)		Coef. pondé. (16)	IEFR (17)	IDD (18)	Classement (19)
A																			
B																			
C																			
D																			

Coef. pondé. = Coefficient de pondération

IDS : Indice du Développement Social
 IDE : Indice du Développement Environnemental
 IEE : Indice d'Efficiency Economique
 IEF : Indice d'Efficiency Financière

IDSR : Indice du Développement Social Retenu
 IDER : Indice du Développement Environnemental Retenu
 IEER : Indice d'Efficiency Economique Retenu
 IEFR : Indice d'Efficiency Financière Retenu

Cadre Intégré d'Evaluation

- Colonne 1 :** Nom et numéro du projet ou de la variante de projet
- Colonne 2 :** Indice du Développement Social (IDS). C'est l'indice acquis par le projet ou la variante de projet lors de l'évaluation sociale.
- Colonnes 3, 7, 11 et 15 :** Pourcentage. C'est le rapport entre la valeur acquise par un projet ou une variante de projet lors d'une évaluation et la somme des valeurs acquises par tous les projets ou variantes dans cette évaluation.
- Colonnes 4, 8, 12 et 16 :** Coefficient de pondération des évaluations. En fonction des objectifs et des priorités de développement du pays, de la zone d'intervention et des ressources disponibles, une pondération peut être affectée à chaque évaluation. Le poids de chaque évaluation peut être multiplié par 1, 2, 3, 4 et 5. Valeur choisie uniquement pour avoir des nombres entiers.
- Colonne 5 :** Indice du Développement Social Retenu (IDSR). C'est le produit des colonnes 3 et 4.
- Colonne 6 :** Indice du Développement Environnemental (IDE). C'est l'indice acquis par le projet ou la variante de projet lors de l'évaluation environnementale.
- Colonne 9 :** Indice du Développement Environnemental Retenu (IDER). C'est le produit des colonnes 7 et 8.
- Colonne 10 :** Indice d'Efficiéce Economique (IEE). C'est l'indice acquis par le projet ou la variante lors de l'évaluation économique.
- Colonne 13 :** Indice d'Efficiéce Economique Retenu (IEER). C'est le produit des colonnes 11 et 12.
- Colonne 14 :** Indice d'Efficiéce Financière (IEF). C'est l'indice acquis par le projet ou variante lors de l'évaluation financière.
- Colonne 17 :** Indice d'Efficiéce Financière Retenu (IEFR). C'est le produit des colonnes 15 et 16.

Colone 18: Indice du Développement Durable (IDD). C'est la moyenne des sommes d'indice.

Colonne 19: Classement. Sur la base de l'IDDD, un classement par ordre d'impact est effectué.

Colonne 20: Choix pondéré de l'autorité : l'évaluation socio-économique et environnementale est prête. Il reste au décideur (personne privée, personnalité publique ou institution) de trancher ou départager.

B - Emploi - Utilisation

C'est un outil simple d'évaluation donc d'amélioration de la planification. De ce fait, il peut servir :

- établir des constats, mesurer les effets et impacts;
- comparaison des résultats et des objectifs prévisionnels;
- des jugements ou des appréciations sur les actions en déterminant ses avantages et ses coûts donc d'établir la validité globale. Les avantages et les coûts pouvant être d'ordre économique, financier, social ou environnemental. De ce fait, il permet de cerner les incertitudes, les sujétions et les lacunes donc les incohérences qui peuvent affecter la planification du développement qui se veut globale et durable;
- de part sa simplicité, il peut valablement dans les cas des besoins rapides d'information pour des prises de décisions sans qu'on est besoin de recourir à des théories mathématiques et financières sophistiquées;
- les indicateurs qu'il prend en compte sont de nature à permettre des réformes politiques et des programmes de développement stratégique à court, moyen et long terme et des mesures de base d'une amélioration de la productivité et de la condition sociale.

C - Les limites

L'outil est en gestation. Il est dans une phase de recherche-action. Son élaboration, une fois achevée, l'outil nécessitera un consensus et une bonne définition des objectifs. Les objectifs doivent être définis, leur hiérarchisation doit être établie, la relation cause effet vérifiée et les moyens requis pour leur réalisation déterminés, l'emploi de l'outil nécessite la présence et l'existence de plusieurs variantes ou alternatives.

III. METHODOLOGIE D'ELABORATION DE L'OUTIL

A - Indicateurs, données et sources

1) Généralités

Les indicateurs sont des variables qui aident à mesurer les changements intervenus dans une situation donnée. Il peut donc être considéré comme moyens de suivre et d'évaluer les effets d'une activité. Ils sont définis comme étant des mesures spécifiques (explicites) quantifiables et objectivement vérifiables des changements ou résultats découlant d'une activité dans les conditions données. En d'autre terme, ils servent à fournir un étalon permettant de mesurer, d'évaluer ou d'indiquer jusqu'à quel point telle ou telle activité est parvenue, par rapport aux objectifs fixés, à produire les intrants prévus (indicateurs d'intrants) ou les produits (indicateur de produits) prévus et à atteindre ses objectifs (indicateurs d'effets, de l'impacts).

Les indicateurs peuvent être :

- directs : il s'assure par exemple de livraison ou d'utilisation d'engrais exprimées en pourcentage (intrant), de terres cultivées exprimées en hectares ou en pourcentage de l'objectif, de pourcentage d'exploitants utilisant les apports de la vulgarisation, c'est-à-dire le taux d'adoption (effet) et les changements dans les niveaux et la répartition des revenus (impact) dans un projet agricole et une amélioration quantitative apportée à la condition de vie (arrêt de déplacements des dunes sur une superficie donnée); ou une superficie régénérée par la mise en défens ou une superficie de pâturage régénérée par un ré-équilibre de capacité de charge en bétail;
- indirects : c'est le cas lorsqu'une mesure directe n'est ni possible, ni rentable (indicateurs d'impact); il en est ainsi par exemple de la valeur des biens immobiliers et des avoirs du type d'habitation ou des dépenses de consommation qui indiquent indirectement les niveaux de revenu.

Les indicateurs doivent être fonction de la nature des objectifs ainsi que les effets et l'impact recherchés du projet. Il faudra donc avant tout définir de façon claire et non équivoque les objectifs immédiats à court, moyen et lon terme.

2) Caractéristiques

Bien que le choix des indicateurs soit affaire de bon sens, d'expériences et de connaissance des sources de données statistiques, ceux-ci devraient être :

- valable : c'est-à-dire mesurer effectivement ce qu'ils sont censés mesurer;
- fiables : c'est-à-dire vérifiables ou objectifs; les conclusions qu'on en tire devraient être identiques lorsque la mesure est faite par des personnes différentes à des moments différents et dans des circonstances différentes;
- pertinents : c'est-à-dire se rapporter aux objectifs du projets;
- sensibles : c'est-à-dire sensibles aux changements intervenus dans la situation observée;
- spécifiques : c'est-à-dire reposer sur les données disponibles;
- rentables : les résultats devraient être à la mesure du temps et de l'argent qui leur ont été consacrés;
- actuels : il devrait être possible de collecter les données assez rapidement.

Rares sont les indicateurs qui satisfont à tous ces critères. Mais ils peuvent néanmoins indiquer des orientations et des ordres de grandeur et aider par là même à procéder à des comparaisons dans le temps ou entre différents domaines ou groupes d'individus à un moment donné.

On peut mentionner quelques considérations d'un caractère purement technique.

Le niveau auquel se situent les données collectées est un facteur qui influe fortement sur le coût de leur collecte et sur la méthode à appliquer pour les analyser. Les indicateurs peuvent être globalisés au niveau national, dérivés de sources nationales et valables uniquement à ce niveau. Ce sera le cas, par exemple, du Produit National Brut (PNB) qui est calculé à partir des comptes nationaux. Une deuxième catégorie d'indicateurs globalisés est calculée à partir d'une base locale (arrondissement, communauté rurale, district, village, etc.). Une troisième catégorie d'indicateurs sera tirée des ménages ou des individus, généralement en moyen de recensement ou d'enquêtes par sondage.

Les indicateurs globaux sont, en général, plus faciles à collecter que ceux sur les ménages, mais leur utilité est limitée du fait qu'ils ne sont pas faciles à décomposer et qu'on ne peut donc pas en tirer des données ventilées.

Certains concepts comme par exemple la participation et l'adhésion de la population se prêtent difficilement à une construction quantifiée d'indicateurs relativement simples. Au lieu d'essayer de faire entrer de force ces notions complexes dans une série numérique étroite, on pourrait établir des états descriptifs indiquant dans quel sens se fait le changement.

Il découle implicitement de ce qui précède, qu'il faut limiter le nombre des indicateurs de manière à réduire au minimum les besoins d'informations, le coût de la collecte des données et à concentrer l'effort sur les plus significatifs.

Il importe de revoir périodiquement aussi bien les indicateurs que les besoins d'informations qu'ils entraînent afin d'intégrer l'évolution des besoins ou les améliorations à apporter à la qualité des données.

Les indicateurs ou du moins certains d'entre eux, doivent être "divisibles" par sexe, groupe de revenus, zone d'intervention, en fonction des objectifs du projet. Les groupes déshérités, comme les populations rurales, les pauvres, les femmes, les enfants (qui constituent la grande majorité des populations sahéliennes), ainsi que la grande partie des pays constituant des zones désertiques ou à haut risque ne peuvent bénéficier équitablement des projets de développement s'ils ne sont pas spécifiquement désignés comme bénéficiaires, si les stratégies indiquées ne visent pas expressément à remédier à leur situation, et si leur condition ne fait pas l'objet d'une observation continue.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'un indicateur global ne peut généralement pas se diviser. C'est ainsi qu'on ne peut pas demander à un indicateur calculé sur la base du ménage ni de l'individu, de fournir séparément des données sur les hommes, les femmes, les régions ou les catégories socio-économiques tels que les populations pauvres ou les paysans sans terres.

Indicateurs spécifiques

Le choix de ces critères se fera en fonction de la nature des projets et des objectifs fixés. Cette liste n'est qu'indicative :

Les indicateurs écologiques

Eléments pris en compte	Domaine d'application	Indicateurs en terme d'unités de mesure
'EAU	Eaux de surface, eaux potable et de pluie	<ul style="list-style-type: none">- Nbre de litres/hbts/jour- Distance moyenne jusqu'au point d'eau- Qualité de l'eau- Nbre des mares, lacs- Capacité- etc.
	Eaux de ruissellement	<ul style="list-style-type: none">- Mode d'aménagement de toits (gouttières)- Surface naturelle améliorée- Nbre, étendue et capacité- Surface artificiellement aménagées- etc.
	Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none">- Niveau relatif des nappes- Salinité ou salinisation- Débit par rapport au remplissage- Nbre des forages et puits/hbts- Densité de maillage du réseau- Capacité des ouvrages
	Qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none">- Profondeur des nappes- Perméabilité (filtration du sol)- Qualité du captage- Entretien de l'ouvrage- Etat de propreté- Goût- Présence ou absence d'agents pathogènes- Agressivités de l'eau (métaux, cultures)- Aération
LES SOLS	Productivité des sols	<ul style="list-style-type: none">- Evolution du rendement des cultures- Structure du sol influencée par la- Fumure organique- Jachère- Durée- Rotation culturale sur des base biologiques

Les indicateurs écologiques (suite)

Eléments pris en compte	Domaine d'application	Indicateurs en terme d'unités de mesure
LES SOLS (suite)	Capacité de rétention de l'eau des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'infiltration - Lenteur d'écoulement - Productivité par unité de surface - Bilan hydrique
	Autres caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de résilience/vulnérabilité - Aridité des terres - Transports éolien/hydrique - Acidification - Traces d'éléments ou de composés toxique - Porosité - Densité - Taux d'humus et son évolution - Profil pédologique - Résistance ou non tassement mécanique - Vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement - Défrichement des terres et pression sur les terres marginales - Durée de nudité des sols (absolu ou selon un rythme saisonnier) - Plantes indicatrices de désertification (ou de sahélistation au sud) - Nbre et qualité des ouvrages D.R.S. - Rendement - Temps et durée de nudité des sols - Indice de végétation et son évolution - Composition floristique - Productivité des biocénoses et agrobiocénoses - Stabilité et résistance à l'érosion (diminution transport éolien) - Capacité au champ du sol - Infiltration du sol - Degré d'activité microbiologique - Taux de matières organiques, d'argile, de limon - Pourcentage des terres mis en jachère - Rotation scientifique des cultures
LA FLORE	Défrichements	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du pourcentage du couvert forestier et végétal - Stabilisation de l'érosion - Niveau de fertilité des sols - Parcours pour le ramassage de bois et distances parcourues

Les indicateurs écologiques (suite)

Eléments pris en compte	Domaine d'application	Indicateurs en terme d'unités de mesure
LA FLORE (suite)	Feux de brousse	<ul style="list-style-type: none"> - Etendue des surfaces brûlées - Taux d'évolution ou de regression annuelle - Composition floristique - Indice de végétation - Fréquence des feux et taux d'évolution annuelle
	Surpâturage	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du taux de couverture herbacée - Capacité de charge et son évolution - Densité ou pourcentage d'arbres émondés par unité de surface - Accélération ou deccélération des processus érosifs non naturels - Changement de la composition floristique ou des rapports de dominance phytosociologique - etc.
	Amélioration du couvert végétal	<ul style="list-style-type: none"> - Type de couvert forestier herbacé - Son étendue ou l'équivalent - Taux de couverture par rapport à la surface totale de la zone d'impact - Pourcentage de régénération - etc.
LA FAUNE	Mesures de protection, de conservation et d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression, ralentissement ou arrêt de délivrance des permis de chasse - Délivrance limitée dans l'année (saisonnier) - Chasse totalement fermée dans la zone - Création de conditions propres à leur reproduction - Création de zones interdites à tout accès humain - Taux de prélèvement - Arrêt de l'extension des terres agricoles et de la pression sur les terres marginales - Evolution des feux de brousse - Surpâturage - Piétiennement des sols installés pour les troupeaux ou sa conduite hors de ces zones - Nbre et étendue des parcs et aires protégées - Evolution du nombre d'espèces et de leur taux de reproduction - Reconstitution des chaînes trophiques

Les indicateurs écologiques (suite)

Eléments pris en compte	Domaine d'application	Indicateurs en terme d'unités de mesure
LA FAUNE (suite)	Mesure de protection, de conservation et d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> - Repeuplement dans des aires particulièrement reculées ou bien sous protection de garde-faunes d'espèces en voie d'extinction (protection active de dernières espèces) - Densité - Reconstitution des habitants - Préservation des biotopes⁴ - Ré-introduction ou introduction des espèces - Repeuplement - Taux de destruction - Reconstitution des habitats - Taille des populations et structure - Interdiction ou pas de commerce des trophées des espèces menacées - Présence et surtout pourcentage des jeunes par rapport aux adultes
	Production	<ul style="list-style-type: none"> - Taille des troupeaux - Composition - Structure - Evolution pondérale - Distance et durée de transhumance - Etat des pâturages - Charge ou densité - Productivité des pâturages - Taux de reproduction - Mode d'élevage (sédentarisation, transhumance écartée, etc.)

Les indicateurs socio-économiques

Eléments pris en compte	Domaine d'application	Indicateurs en terme d'unités de mesure
LES AGENTS ECONOMIQUES	Productions végétales et animales	<ul style="list-style-type: none"> - Rendements par produits - Disponibilités céréalières et vivrières par habitant - Effectif du bétail sur la zone dont possédé par les paysans, les éleveurs, etc. - Description des transhumances affectant la zone du projet (par départ, par arrivée : effectifs, dates, lieux d'abreuvement, etc.) - Evolution des zones de pâturage et des points d'eau - Evolution des ressources fourragères issues de la production agricole - Mode de commercialisation et d'échange
	Revenus	<ul style="list-style-type: none"> - Sources et niveaux de revenus : de la production agricole, de l'élevage, de l'artisanat, du commerce, du salariat à l'extérieur (travail temporaire) - Utilisation des revenus nets correspondant - Appropriation et destination des récoltes - Nombre d'emplois
	Différenciation sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution (analyse fréquentielle) par exploitation (ou ménages ou statut familial): <ul style="list-style-type: none"> . surfaces disponibles . surfaces cultivées . moyens de production . parts auto-consommées . parts commercialisées . revenus nets - Variations des statuts sociaux (propriétaires fonciers, paysans sans terre, salariés, propriétaires des moyens de transport ou transformation ou stockage) - Estimation des montants et de la forme du surplus prélevé sur les producteurs directs (qui se l'approprie et quel usage en fait-il?) - Répartition des tâches et structures de décision au sein des exploitations - Moyen des populations - Assistance technique étrangère
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de scolarisation primaire/secondaire/universitaire - Taux de mortalité/morbidité

Les indicateurs socio-économiques (suite)

Eléments pris en compte	Domaine d'application	Indicateurs en terme d'unités de mesure
LES AGENTS ECONOMIQUES (suite)	Réaction du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de la population informée du projet - Prise de conscience - Taux de la population informée des objectifs et de l'intérêt réel du projet - Taux de la population qui connaît au moins une action du projet - Pourcentage relatif aux différentes formes de perception du projet
	Engagement et adhésion	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'acceptabilité - Taux d'homogénéité - Taux de confiance - Taux d'adoption - Taux de répliquabilité - Durabilité des ouvrages - Nbre d'organisations locales constituées - Nbre de contrats d'entretien établis

3) Données et sources

Les décisions concernant les indicateurs et les données devraient en général être prise en se basant sur les sources dont on dispose déjà ou dont on pourra disposer. Il ne serait pas tellement utile de dresser une liste exhaustive qui pourrait trop être complexe ou trop longue.

La première opération consistera donc à voir ce qui existe comme sources et informations. On constatera peut être souvent que les données ou les sources de données ne répondent pas exactement au but recherché, mais qu'elles peuvent contribuer à l'atteindre par sélection et une structuration. Il sera aussi nécessaire de collecter des informations supplémentaires.

Nous proposons le canevas suivant pour la collecte des données.

a) **Information sur les activités du projet**

Ces informations portent sur les aspects suivants:

- Information générales

- * Titre du projet
- * Agence d'exécution
- * Total des investissements
- * Sources de financement
- * Durée d'intervention
- * Surface couverte par le projet
- * Nombre de personnes affectées.

- Secteur du projet

N.B. : S'il s'agit d'un projet de développement rural intégré, indiquer l'activité ou les catégories les plus étroitement associées au projet :

- cultures irriguées - cultures pluviales
- hydraulique villageoise - hydraulique pastorale
- pêche et pisciculture - reboisement et aménagement
- aménagement des pâturages - production animale/élevage
 gestion des parcours
- transport - aménagement des parcs et
 protection de la faune

- commercialisation/ coopératives
- éducation/développement des ressources humaines
- ressources minières
- développement industriel
- autres
- planification/étude de factibilité, etc.

- Objectifs et caractéristiques du projet

Faire un bref résumé des types de renseignement suivants:

- * Activités principales du projet (par exemple création de pépinières villageoises et de parcelles boisées, ou production intensifiée de céréales, régénération des pâturages, etc.);
- * Activités secondaires (par exemple production et commercialisation de gomme arabique, ou introduction de cultures fourragères, conservation et stockage des récoltes, etc.);
- * Apports du projet (par exemple formation, équipement, véhicules, fonds de roulement, etc.);
- * Résultats, buts et risques pour le projet (par exemple nombre d'agents formés, d'hectares plantés, superficie de terres protégées, kilogrammes de fourrage produits, mode d'organisation viable mise en place, etc.);
- * Avantages (par exemple augmentation de la production de perches et de bois de chauffe, gomme arabique, amélioration des rendements agricoles, réduction de l'érosion des sols, réduction des pertes pendant et après récolte, des parasites, etc.);
- * Coûts (coûts du projets : coûts locaux, récurrents et aide demandée; autres "coûts" en terme d'impacts négatifs sur les populations).

- Relations du projet avec la priorité de développement dans le Sahel

Une stratégie régionale de lutte contre la Désertification pour un développement durable a été adoptée par les Etats membres du CILSS :

- * expliquer comment ce projet s'inscrit dans le cadre des priorités de développement suivantes :
 - . gestion des ressources naturelles pour un développement durable?
 - . cultures vivrières et politique de sécurité alimentaire?
- * expliquer, comment le projet affecte-t-il, maîtrise-t-il ces facteurs?
 - * la dégradation du couvert végétal par suite de la déforestation pour l'obtention de bois de chauffe, le défrichage des terres pour leur mise en culture, le surpâturage, ou les feux de brousse incontrôlés pour la chasse, le défrichage, l'amélioration des pâturages, etc.
 - * l'introduction de cultures de rente et accroissement de la pression sur les terres agricoles marginales, avec réduction de la durée des périodes de jachère, et de la fertilité des sols;
 - * l'écoulement excessif des eaux de pluies, et la baisse des nappes d'eau;
 - * le compactage des sols et l'érosion (éventuellement associés à la mécanisation des cultures);
 - * la création de nouveaux points d'eau sans contrôle de leur utilisation;
 - * la concentration ou accroissement des densités de population et de bétail;
 - * la dislocation du système traditionnel d'utilisation des terres, et de maintien de fertilité des sols (jachère);
 - * l'interférence avec les modes de transhumance et de nomadisme.

b) Situation de référence

Il s'agit de la situation au départ du projet avant l'exécution du Projet.

Ces informations générales sont relatives à tous les types projet de développement et on trait :

- . Informations générales
- . Informations spécifiques.

- A la localisation du projet

* Indiquer la localisation précise, la zone d'action ou la région touchée par le projet proposé.

- A la pluviométrie

* Indiquer la pluviométrie annuelle en mm :

Intervalles

- 100
- 350
- 600
- 1000

* Fournir la répartition spacio-temporelle de la pluviométrie au cours des 10 dernières années.

- A la population

* Indiquer l'effectif de la population dans la zone du projet proprement dit :

groupe ethnique	chiffre approx.	principales activités

N.B. Il est utile de joindre une carte à grande échelle de la zone du projet (échelle : 1/10 000 ou 1/50 000), surtout s'il existe dans la zone du projet des variations considérables de la végétation, de la topographie, des types de sols, des pratiques d'exploitation de la terre et de la répartition spatiale des groupes ethniques, etc.

* Indiquer la taille et la structure de la population (âge, sexe, etc.) sur un intervalle de 10 ans.

* Indiquer le taux d'immigration ou émigration récente.

- Aux considérations socio-culturelles telles que :

* Les modes de coopération entre groupes ethniques ou communautés;

* Le pouvoir des institutions, prise de décision, structures sociales traditionnelles, etc.;

* La participation de la population à travers les segments (femmes, enfants, etc.);

* Attitude de la population par rapport aux problèmes de santé, d'environnement, etc.;

- Aux autres projets de développement en cours de réalisation dans la zone

Commencer par décrire brièvement la zone du projet. Les principaux projets antérieurs en cours ou autres pouvant avoir une interaction avec le projet proposé.

Titre du projet	Objectifs	Niveau de financement	Source	Actions	Régions et personnes affectées.
-----------------	-----------	-----------------------	--------	---------	---------------------------------

- A l'analyse des causes des échecs et des réussites des autres projets similaires

- Au mode de propriété ou d'usage et à la législation concernant la gestion des ressources que sont : l'eau et la terre

c) Informations nécessaires pour l'étude des interférences possibles

Fournir des informations pour chacune des catégories suivantes :

- Ressources en eau

- * Indiquer les principales sources d'eau en saison sèche et des pluies pour les utilisateurs indiqués dans le tableau ci-après:

Utilisateurs	Nappe souterraine, puits	Coût	Eau de surface mares, barrages	Coût
Homme				
Bétail				
Agriculture				
Faune, forêt				
Pisciculture				

- * Indiquer les aspects qualitatifs des sources d'eau (quelles soient potables ou non) aussi que les améliorations ou les investissements existants qui affectent la qualité de l'eau;
- * Décrire l'importance relative (nombre dans la zone) des différentes sources : mares, barrages, rivières et lacs naturels, puits traditionnels, puits cimentés, puits forés, etc;
- * Indiquer la distance moyenne à parcourir jusqu'à une source d'eau sûre pour la population affectée par le projet : en fin de saison sèche et en milieu de saison des pluies ;
- * Indiquer la profondeur moyenne de la nappe d'eau souterraine à proximité de la zone du projet : en fin de saison sèche et en milieu de saison des pluies ;
- * Etablir la variation annuelle de débit des sources d'eau.

- La santé

- * Indiquer les maladies prédominantes et saisonnalités;
- * Taux de morbidité et de mortalité
- * Les causes principales de décès;
- * Le nombre de personnes/médecins/infirmières /sages-femmes/accoucheuses traditionnelles au sein de la zone affectée par le projet (éventuellement importance des guérisseurs tradipraticiens);
- * Indiquer le nombre, la répartition et les moyens existants dans les dispensaires et des autres services et structures de santé communautaires au sein de la zone affectée par le projet.

- Les infrastructures socio-économiques

Pour les régions ou départements administratifs de la zone du projet, décrire la situation actuelle en ce qui concerne :

- * Le système de transport : kilomètres de routes aménagées ou praticables tout au long de l'année; l'isolement relatif, saisonnier, permanent de toute ou partie de la zone du projet;
- * Les écoles : taux de scolarisation moyen par sexe; taux d'alphabétisation (toute langue et tout alphabet);
- * Décrire les infrastructures et les circuits de commercialisation et d'approvisionnement : pour le bétail, les produits végétaux, les équipements agricoles, para-agricoles;
- * Décrire les équipements et infrastructures en matière de santé animal.

- L'utilisation des terres

Indiquer :

- * Les superficies et rendements au cours des 10 dernières années;
- * Le potentiel exploitable en saison de pluie et en saison sèche;

- * La répartition des terres utilisées: cultures vivrières, cultures de rentes et élevage;
- * La répartition des exploitations par tranche de superficie, le nombre de champs par famille, la durée moyenne de la période de jachère (actuellement et à différents moments dans le passé);
- * La capacité de charges et accès aux terres (agriculture, élevage, foresterie);
- * La taille et structure des arbres les 10 dernières années;
- * Les caractéristiques des sols;
- * La fertilité du sol : l'érosion est-elle un problème insignifiant ?
- * Le moyen pour redresser la fertilité (engrais chimique, organique, etc.).

- Le cheptel

- * L'effectif du cheptel par espèce (bovin, ovin, caprin, camélins ou autres);
- * Le mode de propriété du cheptel;
- * Mode de conduite du troupeau selon l'amplitude du mouvement et périodicité;
- * Le mouvement des troupeaux : transhumance courte, saisonnière, migration plus longues, interrégionales, (nomadisme);
- * Si possible la distance moyenne couverte quotidiennement par les troupeaux pour atteindre les pâturages, les points d'eau, en début et en milieu d'hivernage;
- * Indiquer les maladies qui ont constitué un problème dans le passé; noter l'importance des épizooties au cours des décades passées et les principales actions prophylactiques menées;

- * L'exploitation du cheptel (lait, viande, etc.);
- * L'exploitation de l'espace pastoral (densité d'occupation des terres cultivables et des parcours, conflit avec les autres producteurs, réglementation et système foncier
- * Les organisations pastorales.

- Le couvert végétal

- * Remplir aussi précisément que possible le tableau d'estimation ci-dessous. Il n'est pas nécessaire d'avoir une carte détaillée de la végétation ni de procéder à une enquête approfondie.

Type de couvert végétal	Caractéristique	% aire du projet	Densité ou % de couvert	Espèces arborés principales arbres/arbustes	Couvert herbacé

- L'énergie

Indiquer :

- * Les combustibles actuellement utilisés et évolution de l'utilisation au cours de 10 dernières années;
- * La disponibilité et l'accessibilité par sources d'énergie (bois, bouse de vache, gaz, etc.) difficile à trouver, ou approvisionnement facile, etc.);
- * La législation forestière;

- * Indiquer les besoins spéciaux connus en matière d'habitat pour les espèces animales rares;
- * Exposer brièvement l'importance de la pêche locale (au sein ou à proximité de la zone du projet).

- Les structures et les relations fonctionnelles et institutionnelles

- * Les agences de développement rurales gouvernementales : budget de fonctionnement, activités, personnel, extension des services de vulgarisation;
- * Les attributions de chacune des agences et les fonctionnelles entre elles;
- * Les organisations non gouvernementales (structures locales, communautaires, étrangères, etc.);
- * Formation (niveau de formation, qualification, etc.).

- Les systèmes et les mécanismes existants de recouvrements des coûts dans les différents secteurs (santé, eau, éducation, etc.)

- La situation de l'emploi et volume

Indiquer :

- * Le type et le volume de l'emploi
- * La saisonnalité
- * La Rémunération.

- Intégration Agro-sylvo-pastorale

- * Vision globale des activités de développement;
- * Capacités des paysans et éleveurs ruraux ou nomades de maintenir la production et la satisfaction de leurs besoins durant les périodes de pluviosité inférieures à la normale (ou stratégie de survie).

B - Mesure et évaluation des effets et des impacts d'un projet

A partir du moment les projets trouvent leur justification à travers les changements qualitatifs qu'ils apportent sur les conditions sociale, économique et environnementale de leurs bénéficiaires, il est indispensable de pouvoir mesurer et évaluer systématiquement leurs effets et impacts.

1) Mesures des effets

Le terme effet d'un projet est perçu ici comme étant les résultats espérés. Il est par exemple relatif à l'augmentation de la productivité ou de la régénération du couvert végétal dans un projet de développement rural.

Etant donné que ces mesures sont en général étroitement liées à la gestion même du projet, on devrait en connaître l'utilisation et les objectifs.

2) Analyse de l'impact

On attend par impact les changements intervenus dans les conditions de vie effective des bénéficiaires.

L'amélioration des conditions de vie étant l'objectif ou le but ultime qui sous - la plupart des projets, il est important de savoir, aux fins de l'évaluation et pour le travail ultérieur de planification:

- si les conditions sont améliorées ou non;
- si un changement éventuel peut être imputé en partie ou en totalité au projet et non à d'autres causes.

On préfère parler d'"évaluation" plutôt que de "mesure" car ce n'est pas une mesure précise et absolue que l'on cherche mais une "mesure des changements en terme relatifs, qui résultent de l'exécution d'un projet.

Les questions fondamentales auxquelles l'analyse de l'impact d'un projet devrait tenter d'apporter une réponse sont les suivantes :

- La situation socio-économique (revenu, niveau de vie, etc.) du groupe cible a-t-elle été modifiée de façon significative par le projet?
- Si oui, dans quel sens ? (positif ou négatif)
- Dans quelle mesure?
- Pourquoi? (relation de causalité).

ANNEXES

IV - MODE OPERATOIRE

L'outil que nous proposons peut être utilisé aussi bien en adoptant la comparaison de la situation "avant" et "après projet ou la comparaison de la situation "avec" et sans projet. Il suffit d'adapter l'outil aux exigences de l'évaluation.

Dans le premier cas, il est nécessaire d'avoir des données de base (ligne de départ qu'on s'est fixée) avant la mise en oeuvre du projet et l'on évalue les changements prévus et non prévus, induits par le projet à son achèvement.

Dans le deuxième cas, la comparaison exige que l'on choisisse une zone ou un groupe témoin comparable à la zone ou au groupe du projet et que l'on procède à des comparaisons entre leur situation "avant" et "après" le projet.

Ceci afin de déceler les changements intervenus aussi bien dans les zones que dans les groupes, le but étant de prendre en compte les changements qui tiennent à d'autres causes que le projet.

CONCLUSION GENERALE

Ce document a présenté un outil que les décideurs, les planificateurs et les techniciens peuvent utiliser pour collecter et analyser les informations, mesurer les effets et impacts de projet et faire leur choix sur la base d'un suivi et d'une évaluation intégrant les aspects économiques, financiers, sociaux et environnementaux.

Une évaluation et un suivi "bien" menées doivent montrer l'impact probable d'un projet sur les objectifs de développement poursuivis grâce à une comparaison des diverses façons dont les ressources rares pourraient être utilisées (évaluation ex-ante) ou encore l'analyse des résultats (évaluation ex-post).

Les analyses devront assurer que l'option retenue est la meilleure possible, non seulement par la taille, la technique ou l'emplacement, mais aussi en ce qui concerne les bénéficiaires finals et la qualité du produit. L'analyse doit démontrer que le projet retenu fournira à l'économie plus de gains nets qu'aucune autre option.

Il est vrai que les effets des projets de développement rural sont nombreux parfois interdépendants et de différents ordres (primaire, secondaire, etc.). Certains d'entre eux ne se manifestent qu'à moyen terme ou à long terme (exemple l'alimentation de la nappe), d'autres ne sont pas sentis dans la zone du projet mais ailleurs (exemple la suppression des dégâts).

Par ailleurs une autre difficulté mais de poids se pose devant la détermination de ces effets; il s'agit de la dimension temporelle. En effet, pour avoir des données fiables les mesures doivent être faites pendant un nombre d'années qui dépasse la durée de vie du projet.

L'outil que nous proposons est dans sa phase de lancement. Les recherches-actions seront menées dans les différents pays par zone écologique et secteur afin de l'affiner et l'adapter de plus en plus aux différents contextes.

BIBLIOGRAPHIE

1. Bambara, D., 1990 : Etude prospective d'un pays sahélien : Burkina Faso. CILSS, Ouagadougou
2. Barry, K., 1990 : Etude réalisée au Burkina Faso dans le cadre de la première réunion du comité de pilotage CESES. CILSS, Ouagadougou
3. Barry, K., 1990 : Aspects socio-économiques et d'environnement dans la définition des objectifs et critères d'analyse des projets et de développement durable au Burkina Faso. CILSS, Ouagadougou
4. Berthe, A. L., 1990 : CESES pour la formulation des projets de développement durable au Sahel. CILSS, Ouagadougou
5. Gueye, S., 1990 : Aspects socio-économiques et d'environnement dans le cadre de la définition des objectifs et critères d'analyse des projets de développement durable. CILSS, Ouagadougou
6. Bethe, Y., 1990 : Les aspects socio-économiques et environnementaux du développement rural intégré. CILSS, Ouagadougou
7. Fall, R. D., 1990 : CESES. CILSS, Ouagadougou
8. Kane, R., 1990 : Communication sur les aspects socio-économiques et d'environnement dans le cadre de la définition des objectifs et critères d'analyse de projets de développement durable. CILSS, Ouagadougou
9. Ouédraogo I. F., 1990 : Réflexion sur le CESES. CILSS, Ouagadougou
10. Bationo, B., 1990 : Aspects socio-économiques et d'environnement dans la définition des objectifs et critères d'analyse des projets et de développement durable au Burkina Faso. CILSS, Ouagadougou
11. Khtour, D. Ould, 1991 : Etude de cas CESES, Mauritanie. CILSS, Ouagadougou
12. Albert, H., Bado, J. et Traoré, D., 1991 : Etude de cas CESES, Burkina Faso. CILSS, Ouagadougou
13. Lanser, P. et Diop, M. F. et Sané, O., 1991 : Etude de cas CESES, Sénégal. CILSS, Ouagadougou

14. Paoletti, P. et Laouali, I., 1991 : Etude de cas CESES, Niger. CILSS, Ouagadougou
15. Berthe, A. L., 1991 : Etude de cas ONG CESES, Mali. CILSS, Ouagadougou
16. Keddeman, W., 1991 : Etude de cas CESES, Mali. CILSS, Ouagadougou
17. CILSS, 1991 : Proposition cadre d'évaluation socio-économique et d'environnement au Sahel (CESES). Symposium international, Niamey 14-18 octobre 1991. CILSS, Ouagadougou
18. Mourou, A., 1990 : Aspects socio-économiques de la désertification. Communication présentée au Symposium Dyn Des/SAGE, Niamey 20-22 mars 1990. CILSS, Ouagadougou
19. CILSS/Club du Sahel, 1979 : Directives écologiques
20. Equipe spéciale du CAC des Nations Unies sur le développement rural, 1984 : Principes directeurs pour la conception et l'utilisation du suivi et de l'évaluation des projets et programmes de développement rural dans les pays en voie de développement.

